

République Française  
**Commune de**  
**GRESSWILLER**  
(Département du Bas-Rhin)  
☎ : 03.88.50.00.29.  
☎ : 03.88.48.77.81.



# Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal **19**  
Nombre de Conseillers  
en exercice **19**  
Nombre de Conseillers  
présents ou représentés **19**

**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Mardi 22 avril 2014**  
**Sous la Présidence de :**  
**Monsieur Pierre THIELEN, Maire**

## Membres présents. :

**Mmes et MM. les Adjointes :** Jean-Sébastien SCHELL – Nilangela KREMPP – Julien MULLER –  
Danielle BALDENSPERGER

**Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :** Gérard DIOM – Véronique EPP – Dominique  
ERNENWEIN – Christel FLICK – Christian FRIEDRICH – Corinne  
HEIDMANN – Sandrine HIMBERT – Martin KLOTZ – Laurent LAMORY –  
Fabienne MUCKLI – Martine OBSER – Michel REMINIAC – Jean-Marc  
ROOS-OBERLE – Marie-Paule SCHMITT.

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Mme Nilangela KREMPP,  
Secrétaire de Séance,

**Point 1 : Approbation du compte - rendu du Conseil Municipal**  
N 8/14. du 30 mars 2014

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**et voté à l'unanimité**  
**DECIDE**

**d'approuver** le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du  
30 mars 2014

**Point 2 : Gestion 2014 : Budget Communal**  
N 9-A/14. Fiscalité locale directe

**Considérant** sa délibération du 25 juin 1984, n° 75/84 portant sur la "Fiscalité Locale  
Directe - Abattements sur la Taxe d'Habitation,

**Après en avoir délibéré,**  
**et voté à l'unanimité :**  
**DECIDE**

**1°- de maintenir les taux des quatre taxes locales**

- Taxe d'Habitation, (T.H)
- Taxe Foncière sur propriété bâtie, (T.F.P.B.)
- Taxe Foncière sur propriété non bâtie, (T.F.P.N.B)
- Cotisations Foncières des Entreprises (C.F.E.)

pour le calcul du produit fiscal attendu qui est imputé au Chapitre 73 de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif de l'Exercice 2014 selon le tableau suivant (tels qu'ils sont précisés sur l'état 1259 COM établi par l'administration fiscale) comme suit :

LIBELLES	Bases notifiées en 2014 en Euros	Taux appliqués Cons. M.	Variation Taux	Produit correspondant en 2013 en euros €
Taxe d'habitation	1.970.000,00	13,06 %	1,000000	257.282,00
Taxe Foncière Propriétés Bâties	1.325.000,00	9,61 %	1,000000	127.333,00
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	27.100,00	46,65 %	1,000000	12.642,00
Cotisation Foncière des Entreprises	178.400,00	6,85 %	1,000000	12.220,00
<b>Total pour l'année 2013</b>				<b>409.477,00</b>

2° - de transmettre la présente à :

- ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

#### N° 9-B/14. Personnel : Tableau des effectifs

##### Le Conseil Municipal,

VU les différents postes d'emploi affectés aux agents travaillant à la commune de Gresswiller,

CONSIDERANT les nouvelles dispositions mises en œuvre pour l'application du service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants des écoles maternelle et élémentaire,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,  
et voté à l'unanimité :

DECIDE

1° - d'approuver le tableau des effectifs qui sera annexé au Budget Primitif Principal de l'Exercice 2014 comme suit :

<b>Etat du Personnel</b> (Tableau des Effectifs)
---

EMPLOIS		Catégories	Effectifs Budgetaires	Effectifs Pourvus	Dont T.N.C. (*)
<b>Secteur Administratif</b>			<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
	M.BRUMM Alain (Attaché Territorial)	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
	Mme HENTZLER Nathalie (Adjointe Administratif Principal)	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Secteur Technique</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
	M.BIECHEL Sébastien (Agent des Services Techniques)	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
	M.FRIEH Jean-Luc (Agent Technique Qualifié)	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
	M.CHAVANNE Arnaud (Agent des Services Techniques)	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

	<b>Secteur Social</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	Mme HEINRICH Martine (Agent Spécialisée des Classes Maternelles 1 <sup>ère</sup> cl)	C	1	1	1
<b>TOTAL des agents titulaires</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
<b>Agents non titulaires</b>			<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
	Mme TRAUTMANN Isabelle (Adjointe Administratif Principal) en remplacement de Mme HENTZLER Nathalie	C	1	1	0
	Contractuels (pour assurer le service d'accueil minimum pour les écoles maternelles et élémentaires)	C	3	0	0
(*) dont T.N.C = temps non complet					

Au cours de l'année 2014 il sera mis en place un compte épargne temps pour tous les agents

2° - d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de la Commune de Gresswiller de l'exercice 2014

**N° 9-C/14. Budget Communal : BP exercice 2014**

### **Le Conseil Municipal :**

**OUÏE l'exposé conjoint de Monsieur le Maire et de M. Jean-Sébastien SCHELL** donnant lecture du **Budget Primitif de l'Exercice 2014** élaboré par la Commission Communale "Finances-Budgets" dans sa séance du 14 avril 2014,

**VU** sa délibération du 22 avril 2014 n° 9-A/14 portant fiscalité directe locale pour l'année 2014,

**VU** sa délibération du 10 mars 2014 n° 153-C/1/14 portant affectation du résultat 2013 du Budget principal de la Commune,

**Après en avoir délibéré,**  
**et voté à l'unanimité :**

**DECIDE**

1° - **de voter le Budget Primitif de l'Exercice 2014**, présenté par M. le Maire et M. Jean-Sébastien SCHELL, 1<sup>er</sup> Adjoint-Délégué, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

#### **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**1 - DEPENSES** 912.500,00 €

**2 - RECETTES** 912.500,00 €

**3 - EXCEDENT de FONCTIONNEMENT** 0,00 €

#### **II - SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**1 - DEPENSES** 218.700,00 €

**2 - RECETTES** 218.700,00 €

**3 - BESOINS DE FINANCEMENT** 0,00 €

#### **III - RESULTAT :**

**EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE** 0,00 €

**N° 9-D/14. Instruction de demande de subvention :**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 22 avril 2014 n° 9-C/14 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2014 élaboré arrêté en commission de finances le 14 avril 2014, notamment les crédits inscrits en section d'Investissement,

**SUR** proposition de M. le Maire

**Après en avoir délibéré,  
et voté à l'unanimité :**

**DECIDE**

- 1° - **de demander**, le cas échéant toutes les subventions auprès des diverses instances, soit de l'Etat, de la Région ou du Département pour tous les travaux d'investissement ou d'équipement dont les crédits sont inscrits en section d'investissement du Budget Primitif de l'Exercice 2014 de la Commune de GRESSWILLER
- 2°- **de charger Monsieur le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués** d'instruire utilement toutes ces demandes de subventions
- 3°- **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués** à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers

**N° 9-E/14. Indemnité de gestion à Mme la Trésorière de Mutzig :****Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**VU** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour l'aide à la confection des documents budgétaires,

**VU** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements Publics locaux,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2011 n° 87/11 portant « Indemnité de Conseil au comptable public de la Commune »,

**CONSIDERANT** les excellentes relations avec la Trésorerie de Mutzig, et son chef de poste,

**Après en avoir délibéré  
et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1° - **de demander** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- 2° - **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an – Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 précitée et sera attribuée à Mme BOURST BRIGITTE, Receveur Municipal,
- 3° - **de lui accorder** également l'indemnité de confection des documents budgétaires d'un montant de 45,73 € par an

- 4° - de notifier la présente pour attribution à :
- ✓ Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - ✓ Madame BOURST Brigitte, Trésorière à Mutzig.

**Point 3 : Désignation des délégués auprès des établissements intercommunaux  
N° 10-A/14. SICTOMME Molsheim Mutzig et Environs**

**Le Conseil Municipal,**

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et de quatre adjoints en date du 30 mars 2014,

VU la lettre du 24 février 2014 de M. le Président du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs, demandant de désigner deux délégués titulaires devant siéger au sein du Comité

VU sa délibération du 30 mars 2014 désignant les deux délégués au sein de cette structure intercommunale,

Considérant que M. Jean-Sébastien SCHELL, 1<sup>er</sup> Adjoint-Délégué, délégué titulaire au SICTOMME démissionne en raison de son incompatibilité

En application des dispositions de l'article L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir et délibéré

et voté à l'unanimité

**DECIDE**

1 - de désigner, avec effet immédiat, à main levée le deuxième délégué titulaire comme suit :

- ✓ Monsieur Martin KLOTZ, Conseiller Municipal,  
né le 5 août 1961 à MOLSHEIM (Bas-Rhin)  
domicilié au 30, rue des Vosges à 67190 – GRESSWILLER

devant représenter la Commune de Gresswiller au sein du Comité-Directeur du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs.

2 - de transmettre la présente à

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim
- M. le Président du SICTOMME
- Aux deux délégués titulaires

**N° 10-B/14. SIVOM - Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de Molsheim-Mutzig et Environs,**

**Le Conseil Municipal,**

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et de quatre adjoints en date du 30 mars 2014,

VU la lettre du 15 mars 2014 de M. le Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Molsheim - Mutzig et Environs, demandant de désigner deux délégués devant siéger au sein du Comité - Directeur,

En application des dispositions des articles L.5211-7 et L.5214-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré  
Et voté à l'unanimité  
DECIDE**

**1 - de désigner, avec effet immédiat, à main levée, les deux délégués titulaires comme suit :**

- ✓ Monsieur Pierre THIELEN, Maire,  
né le 31 août 1960 à GRESSWILLER (Bas-Rhin)  
domicilié au 5, rue de la Bruche à 67190 – GRESSWILLER
- ✓ Madame Sandrine HIMBERT, Conseillère Municipale,  
née le 2 août 1970 à GRESSWILLER (Bas-Rhin)  
domiciliée au 8, rue du Docteur Schweitzer à 67190 – GRESSWILLER

comme délégués devant représenter la Commune de Gresswiller au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Molsheim-Mutzig et Environs,

**2° - CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Molsheim-Mutzig et Environs.

**N° 10-C/08. SYNDICAT Mixte du Collège « Louis Arbogast » de Mutzig,**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et de quatre adjoints en date du 30 mars 2014,

**VU** la lettre du 3 avril 2014 de M. le Président du Syndicat Intercommunal à du Collège de Mutzig, demandant de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants devant siéger au sein du Comité-Directeur,

**En application** des dispositions de l'article L.5211-7 L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sur proposition** de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré  
Et voté à l'unanimité  
DECIDE**

**1 - de désigner, avec effet immédiat, à main levée**

**A - les deux DELEGUES TITULAIRES comme suit :**

- ✓ Madame Nilangela KREMPP née FERNANDO, 2<sup>ème</sup> Adjointe-Déléguée,  
née le 28 janvier 1975 à COLMAR (Haut-Rhin)  
domiciliée au 18, rue des Vosges à 67190 – GRESSWILLER
- ✓ Madame Véronique EPP, Conseillère Municipale,  
née le 7 juin 1974 à TREVES (Allemagne)  
domiciliée au 1, rue des Tailleurs à 67190 – GRESSWILLER

**B -les deux DELEGUES SUPPLEANTS comme suit :**

- ✓ Madame Danielle BALDENSPERGER née KLOTZ, 4<sup>ème</sup> Adjointe-Déléguée,  
née le 29 janvier 1975 à STRASBOURG (Bas-Rhin)  
domiciliée au 52, rue du Général de Gaulle à 67190 – GRESSWILLER
- ✓ Madame Christel FLICK, Conseillère Municipale,  
née le 4 août 1984 à STRASBOURG (Bas-Rhin)  
domiciliée au 2, rue de l'Eglise à 67190 – GRESSWILLER

2° - **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal du Collège « Louis Arbogast » de Mutzig.

**N° 10-D/148. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Complexe Gresswiller - Dinsheim : Désignation des Délégués :**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 2 avril 2007 n° 277-A/07 portant création et adoption des statuts du Syndicat Intercommunal du Complexe de Gresswiller – Dinsheim-Sur-Bruche,

**VU** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et de quatre adjoints en date du 30 mars 2014,

**VU** l'article 6 des Statuts du Syndicat Intercommunal du complexe de Gresswiller – Dinsheim-Sur-Bruche précisant que le comité syndical est composé de 12 membres titulaires élus par les Conseils Municipaux des communes adhérentes à raison de 6 délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune,

**En application** des dispositions de l'article L.5211-7 L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sur proposition** de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

**1 - de désigner comme délégués titulaires :**

M	Pierre	THIELEN	Maire	5, rue de la Bruche	67190 GRESSWILLER
M	Jean-Sébastien	SHELL	1 <sup>er</sup> Adjoint	9, rue Haute	67190 MUTZIG
M	Julien	MULLER	3 <sup>ème</sup> Adjoint	8, rue des Vosges	67190 GRESSWILLER
M	Marie-Paule	SCHMITT	C.M.	3, Impasse des Prunelles	67190 GRESSWILLER
M	Laurent	LAMORY	C.M.	11 rue de Rosenwiller	67190 GRESSWILLER
M	Martine	OBSER	C.M.	6, rue des Forges	67190 GRESSWILLER

**2 - et de désigner comme Délégués Suppléants :**

M	Fabienne	MUCKLI	C.M.	2, rue des Acacias	67190 GRESSWILLER
M.	Gérard	DIOM	C.M.	11, rue de la Gare	67190 GRESSWILLER

**3 - de transmettre la présente délibération pour attribution à :**

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Complexe de Gresswiller – Dinsheim,
- Madame la Conseillère Générale et Maire de Dinsheim-Sur-Bruche,
- Madame la Trésorière de Mutzig

**N° 10-E/148. Syndicat Intercommunal pour le Schéma de Cohérence Intercommunal (SCOT) de la Bruche : Désignation des Délégués :**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et de quatre adjoints en date du 30 mars 2014,

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Commune auprès de cet organisme de coopération intercommunal,

**En application** des dispositions de l'article L.5211-7 L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sur proposition** de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1 - **de désigner** M. Pierre THIELEN, Maire de Gresswiller comme représentant de la Commune de Gresswiller auprès du SCOT de la Bruche,
- 2 - **de transmettre** la présente délibération pour attribution à :
  - Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et Environs, (CCRMM)
  - M. le Directeur du SCOT auprès de la CCRMM

#### **N° 10-F/148. Désignation du Correspondant Défense**

##### **Le Conseil Municipal,**

**VU** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et de quatre adjoints en date du 30 mars 2014,

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense permettant de renforcer entre la population et l'armée,

**Sur proposition** de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1 - **de désigner le correspondant défense comme suit :**

Mme Véronique EPP	Conseillère Municipale	1, rue des Tailleurs	67190 GRESSWILLER
-------------------	------------------------	----------------------	-------------------

- 2 - **de transmettre** la présente délibération pour attribution à :
  - M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - M. le Gouverneur Militaire de Strasbourg, délégué militaire départemental du Bas-Rhin
  - Monsieur le Commandant de la Place d'Armes de Mutzig, Commandant le 44<sup>ème</sup> Régiment de Transmission de Mutzig,
  - M. Le chef de Corps deu 6<sup>ème</sup> RMAT à BESANCON
  - M. le Chef de Détachement du 6<sup>ème</sup> RMAT, Quartier Chassepot à Gresswiller

#### **N° 10-G/148. Désignation des délégués locaux au CNAS**

##### **Le Conseil Municipal,**

**VU** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et de quatre adjoints en date du 30 mars 2014,

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner les délégués au Comité Nationale d'Action Sociale dit CNAS,

**Sur proposition** de M. le Maire,



**Après en avoir délibéré  
Et voté à l'unanimité  
DECIDE**

**1 - de désigner les délégués locaux du CNAS comme suit :**

Collège des élus						
M.	Pierre	THIELEN	Maire	5, rue de la Bruche	67190	GRESSWILLER
Collège des agents						
M.	Alain	BRUMM	Attaché Territorial	25, rue Philippi	67120	MOLSHEIM

- 2 - de transmettre la présente délibération pour attribution à :**
- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - M. le Représentant de l'Antenne Régionale du CNAS

**Point 4 : Création et constitution des commissions communales  
N° 11-A/14.**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la consultation entreprise auprès des 19 élus issus des urnes du dimanche 23 mars 2014,

**VU** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et de quatre adjoints en date du 30 mars 2014,

**VU** sa délibération du 30 mars 2014 n° 3/14 portant détermination du nombre d'adjoints et le fixant à 4 (quatre) pour la durée du présent mandat, et précisant leur domaine respectif, à savoir :

- ◆ 1<sup>er</sup> Adjoint : Domaines de compétence
  - ◆ Budget, Finances,
  - ◆ Administration et questions juridiques
- ◆ 2<sup>ème</sup> Adjoint : Domaines de compétence
  - ◆ Communication,
  - ◆ Jeunesse,
  - ◆ Affaires scolaires
  - ◆ Affaires périscolaires,
- ◆ 3<sup>ème</sup> Adjoint : Domaines de compétence
  - ◆ Forêt, environnement et cadre de vie
  - ◆ Service technique,
  - ◆ Gestion des salles,
  - ◆ Festivités
- ◆ 4<sup>ème</sup> Adjoint : Domaines de compétence
  - ◆ Centre Communal d'Action Sociale de Gresswiller,
  - ◆ Grands anniversaires,
  - ◆ Vie associative, animation et culture

**M. Le Maire se réservant les domaines suivants :**

- ◆ Commission d'Appel d'Offres
- ◆ Urbanisme et Patrimoine,
- ◆ Gestion du Personnel communal,
- ◆ Voirie et sécurité

**OUIË** l'exposé de Monsieur le Maire précisant que, dans le cadre de l'organisation administrative communale, le fonctionnement du Conseil Municipal se fera au

moyen de 9 commissions agissant dans plusieurs domaines de responsabilités. Le Maire et les Adjointes seront membres de droit dans chacune d'entre elles et pourront y siéger à tout instant. Elles comporteront des membres élus (conseillers municipaux). Elles s'articuleront selon les compétences déléguées aux quatre adjoints dans le cadre d'une délégation de pouvoirs dans les domaines qui leur seront dévolus. Elles seront présidées soit :

- par le Maire,
- par les Adjointes,

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**de créer les commissions communales selon les modalités sus indiquées tout en précisant que la plupart des commissions pourront recevoir des membres externes ayant proposé leur candidature en Mairie (les places sont limitées).**

#### **Point 4B: Commissions communales du Domaine de M. le Maire**

##### **N° 11-B1/14. Commission d'appel d'offres (CAO)**

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et de quatre adjoints en date du 30 mars 2014,

**VU** l'article 22 du Code des Marchés Publics,

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE:**

#### **1°- de constituer la commission d'appel d'offres (CAO) comme suit :**

**Monsieur le Maire est membre de droit**

##### Membres titulaires

- ✓ M. Jean-Sébastien SCHELL, premier Adjoint,
- ✓ M. Julien MULLER, troisième Adjoint,
- ✓ M. Michel REMINIAC, conseiller municipal,

##### Membres suppléants

- ✓ M. Dominique ERNENWEIN, conseiller Municipal
- ✓ Mme Véronique EPP, conseillère Municipale,
- ✓ Mme Corinne HEIDMANN, conseillère Municipale,

Seront invités à participer à cette commission avec voix consultative :

- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig, comptable de la Commune,
- ✓ le Représentant de la Direction Départementale de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes,
- ✓ des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

#### **2°- de notifier la présente à :**

- ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig, comptable de la Commune,

##### **N° 11-B2/14. Commission « Urbanisme et Patrimoine »**

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 22 avril 2014 n° 11-A/14 précisant les modalités de fonctionnement des commissions communales,

**OUÏE** l'exposé de M. le Maire précisant que cette commission communale chargée essentiellement du

- ✓ suivi de l'actuel Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil Municipal le 29 mars 2010
- ✓ examen des demandes d'autorisations d'utilisation du sol (demande de lotir, permis de construire, certificat d'urbanisme, déclarations de travaux, etc...)
- ✓ Valorisation du patrimoine communal – réflexions sur les bâtiments communaux

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Désigne comme membre élu siégeant au sein de la commission communale**

**« Urbanisme - Patrimoine »**

M. Pierre	THIELEN,	Maire,
M. Jean-Sébastien	SHELL,	premier Adjoint,
Mme Nilangela	KREMPP,	deuxième Adjointe,
M. Julien	MULLER,	troisième Adjoint,
Mme Danielle	BALDENSPERGER,	quatrième Adjointe,
Mme Sandrine	HIMBERT,	Conseillère Municipale,
M. Martin	KLOTZ,	Conseiller Municipal,
M. Michel	REMINIAC,	Conseiller Municipal,
Mme Martine	OBSER,	Conseillère Municipale,
Mme Fabienne	MUCKLI,	Conseillère Municipale,

**N° 11-B3/14. Commission « Voirie et Sécurité »**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 22 avril 2014 n° 11-A/14 précisant les modalités de fonctionnement des commissions communales,

**OUÏE** l'exposé de M. le Maire précisant que cette commission communale sera chargée essentiellement de la Traversée de Gresswiller, la sécurisation de l'ensemble des usagers, etc...

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Désigne comme membre élu siégeant au sein de la commission communale**

**« Voirie et Sécurité »**

M. Pierre	THIELEN,	Maire,
M. Jean-Sébastien	SHELL,	premier Adjoint,
Mme Nilangela	KREMPP,	deuxième Adjointe,
M. Julien	MULLER,	troisième Adjoint,
Mme Danielle	BALDENSPERGER,	quatrième Adjointe,
M. Gérard	DIOM,	Conseiller Municipal,
M. Martin	KLOTZ,	Conseiller Municipal,
M. Michel	REMINIAC,	Conseiller Municipal,
M. Dominique	ERNENWEIN,	Conseiller Municipal,
Mme Fabienne	MUCKLI,	Conseillère Municipale,

**Point 4C: Commission communale du Domaine de M. le 1<sup>er</sup> Adjoint**  
**N° 11-C/14. Commission « Finances – Budget »**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 22 avril 2014 n° 11-A/14 précisant les modalités de fonctionnement des commissions communales,

**OUIË** l'exposé de M. le Maire précisant que cette commission communale sera chargée essentiellement de l'élaboration du budget et du suivi des investissements **où ne siègeront que des élus**. Seul, Madame la Trésorière de Mutzig sera appelée à y siéger

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Désigne comme membre élu siégeant au sein de la commission communale**

**« Budget – Finances »**

M. Pierre	THIELEN,	Maire,
M. Jean-Sébastien	SHELL,	premier Adjoint,
Mme Nilangela	KREMPP,	deuxième Adjointe,
M. Julien	MULLER,	troisième Adjoint,
Mme Danielle	BALDENSPERGER,	quatrième Adjointe,
M. Gérard	DIOM	Conseiller Municipal,
Mme Véronique	EPP	Conseillère Municipale,
M. Dominique	ERNENWEIN	Conseiller Municipal
Mme Christel	FLICK	Conseillère Municipale,
M. Christian	FRIEDRICH	Conseiller Municipal,
Mme Corinne	HEIDMANN	Conseillère Municipale,
Mme Sandrine	HIMBERT	Conseillère Municipale,
M. Martin	KLOTZ	Conseiller Municipal,
M. Laurent	LAMORY	Conseillère Municipale,
Mme Fabienne	MUCKLI	Conseillère Municipale,
Mme Martine	OBSE	Conseillère Municipale,
M. Michel	REMINIAC	Conseiller Municipal,
M. Jean-Marc	ROOS-OBERLE	Conseiller Municipal,
Mme Marie-Paule	SCHMITT	Conseiller Municipal.

**Point 4D: Commission communale du Domaine de Mme la 2<sup>ème</sup> Adjointe**  
**N° 11-D1/14. Commission «Communication»**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** sa délibération du 22 avril 2014 n° 11-A/14 précisant les modalités de fonctionnement des commissions communales,

**OUIË** l'exposé de M. le Maire précisant que cette commission communale sera chargée essentiellement des relations externes, informations diverses au public et concertation de quartier afin d'améliorer le cadre de vie. Elle confectionnera également le bulletin d'information

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Désigne comme membre élu siégeant au sein de la commission communale**

**«Communication»**

M. Pierre	THIELEN,	Maire,
M. Jean-Sébastien	SHELL,	premier Adjoint,

Mme Nilangela	KREMPP,	deuxième Adjointe,
M. Julien	MULLER,	troisième Adjoint,
Mme Danielle	BALDENSPERGER,	quatrième Adjointe,
Mme Véronique	EPP	Conseillère Municipale,
Mme Corinne	HEIDMANN	Conseillère Municipale,
M. Martin	KLOTZ	Conseiller Municipal,
M. Michel	REMINIAC	Conseiller Municipal,

**N° 11-D2/14. Commission «Jeunesse, affaires scolaires et périscolaires »**

**Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 22 avril 2014 n° 11-A/14 précisant les modalités de fonctionnement des commissions communales,

OUIË l'exposé de M. le Maire précisant que cette commission communale sera chargée essentiellement de la jeunesse, du fonctionnement des deux écoles, maternelle et élémentaire, et du périscolaire

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Désigne comme membre élu siégeant au sein de la commission communale**

**«Jeunesse, Affaires scolaires et périscolaires »**

M. Pierre	THIELEN,	Maire,
M. Jean-Sébastien	SHELL,	premier Adjoint,
Mme Nilangela	KREMPP,	deuxième Adjointe,
M. Julien	MULLER,	troisième Adjoint,
Mme Danielle	BALDENSPERGER,	quatrième Adjointe,
Mme Véronique	EPP	Conseillère Municipale,
Mme Corinne	HEIDMANN	Conseillère Municipale,
Mme Marie-Paule	SCHMITT	Conseillère Municipale.
M. Michel	REMINIAC	Conseiller Municipal,

**Point 4E : Commission communale du Domaine de M. le 3<sup>ème</sup> Adjoint**

**N° 11-E/14. Commission «Forêt, environnement et cadre de vie»**

**Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 22 avril 2014 n° 11-A/14 précisant les modalités de fonctionnement des commissions communales,

OUIË l'exposé de M. le Maire précisant que cette commission communale sera chargée essentiellement de la gestion de la forêt communale et des relations avec les propriétaires des forêts particulières, de l'environnement et du concours annuel « Maisons Fleuries ».

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Désigne comme membre élu siégeant au sein de la commission communale**

**«Forêt, environnement et cadre de vie»**

M. Pierre	THIELEN,	Maire,
M. Jean-Sébastien	SHELL,	premier Adjoint,
Mme Nilangela	KREMPP,	deuxième Adjointe,
M. Julien	MULLER,	troisième Adjoint,
Mme Danielle	BALDENSPERGER,	quatrième Adjointe,
Mme Sandrine	HIMBERT	Conseillère Municipale,

Mme Corinne	HEIDMANN	Conseillère Municipale,
M. Michel	REMINIAC	Conseiller Municipal,
M. Gérard	DIOM	Conseiller Municipal,
M. Jean-Marc	ROOS-OBERLE	Conseiller Municipal,
Pour le fleurissement, la responsabilité de ce domaine spécifique est donnée à :		
M. Michel	REMINIAC	Conseiller Municipal,

**Point 4F : Commission communale du Domaine de Mme la 4<sup>ème</sup> Adjointe  
N° 11-F1/14. Centre Communale d'Action Sociale**

**Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 22 avril 2014 n° 11-A/14 précisant les modalités de fonctionnement des commissions communales,

OUIË l'exposé de M. le Maire précisant que cette commission communale ou Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale qui a son budget propre (budget annexe) sera chargée du suivi des demandes d'aides sociales, de la qualité de vie des personnes âgées et devra répondre objectivement aux cas nécessitez. Le Maire est membre de droit et Président du CCAS, Mme la quatrième Adjointe est la Vice-Présidente. Les membres élus sont désignés par le Conseil Municipal tandis que les membres externes seront nommés par arrêté municipal du Maire au vu des candidatures.

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Désigne comme membre élu siégeant au sein de la commission communale**

**«Centre Communal d'Action Sociale dit CCAS»**

M. Pierre	THIELEN,	Maire et Président,
M. Jean-Sébastien	SHELL,	premier Adjoint,
Mme Nilangela	KREMPP,	deuxième Adjointe,
M. Julien	MULLER,	troisième Adjoint,
Mme Danielle	BALDENSPERGER,	quatrième Adjointe et V-Présidente
Mme Martine	OBSER	Conseillère Municipale,
M. Michel	REMINIAC	Conseiller Municipal,
Mme Fabienne	MUCKLI	Conseillère Municipale,

**N° 11-F2/14. Commission « Vie associative, animations et culture »**

**Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 22 avril 2014 n° 11-A/14 précisant les modalités de fonctionnement des commissions communales,

OUIË l'exposé de M. le Maire précisant que cette commission communale sera chargée essentiellement des relations avec les associations locales, du calendrier des fêtes, de l'organisation des manifestations, etc...

**Après en avoir délibéré**

**Et voté à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Désigne comme membre élu siégeant au sein de la commission communale****« Vie associative, animations et culture »**

M. Pierre	THIELEN,	Maire,
M. Jean-Sébastien	SHELL,	premier Adjoint,
Mme Nilangela	KREMPP,	deuxième Adjointe,
M. Julien	MULLER,	troisième Adjoint,
Mme Danielle	BALDENSPERGER,	quatrième Adjointe,
Mme Martine	OBSER	Conseillère Municipale,
M. Gérard	DIOM	Conseiller Municipal,
Mme Sandrine	HIMBERT	Conseillère Municipale,
M. Michel	REMINIAC	Conseiller Municipal,
Mme Christel	FLICK	Conseillère Municipale,
M. Christian	FRIEDRICH	Conseiller Municipal,
Mme Marie-Paule	SCHMITT	Conseiller Municipal.
Mme Véronique	EPP	Conseillère Municipale,

**Pour extrait conforme****Le Maire,****Pierre THIELEN**

**Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 22 avril 2014****Point 7 : Divers****2<sup>ème</sup> terrain communal à vendre**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le deuxième terrain communal à usage habitat donnant sur la rue des Perdrix sera mis au bon coin pour trouver acquéreur.

**Fermeture d'une classe**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le rectorat envisage la fermeture d'une classe de l'Ecole Elémentaire en raison de son faible effectif.

**Chemin « Steinaeckerleweg »**

Ce chemin rural au débouché de la rue des Faisans sera remis en état par l'entreprise BTP BOEHM de Molsheim.